

PLANÈTE MANCHE RÉNOVATION

RÉNOVER SON LOGEMENT POUR RÉDUIRE SA FACTURE D'ÉNERGIE



En France, le premier consommateur d'énergie est le secteur du bâtiment. Avec près d'un logement sur deux construit avant 1975, sans réglementation thermique, et plus de 50 000 « passoires thermiques » (étiquette F ou G), le territoire de la Manche doit relever le défi de la rénovation énergétique pour réduire la facture d'énergie des ménages. Au-delà de la performance thermique, le département possède un patrimoine bâti riche qui mérite d'être protégé et mis en valeur. Marqueurs de l'identité du territoire, le bâti ancien en pierre et masse et le bâti de la reconstruction présentent des enjeux forts de pérennisation de la qualité architecturale et d'amélioration du confort.

A l'heure du défi de la sobriété énergétique, le Département propose aux particuliers ainsi qu'aux syndicats de copropriétés, le dispositif Planète Manche rénovation, devant permettre à chacun de rénover son logement : de mieux l'isoler et le chauffer pour maîtriser ses dépenses énergétiques mais également d'utiliser les techniques et matériaux adaptés pour préserver le bâti existant.



Maison de M. et Mme Lemoine Guy et Colette avant et après rénovation

En 2023, M. et Mme Lemoine Guy et Colette ont acquis une maison en pierre de 1840, d'environ 150 m², presque à l'abandon, dans le but de la rénover complètement et de s'y installer.

Les travaux de rénovation énergétique ont consisté en l'isolation des murs et de la toiture en matériaux biosourcés, l'isolation de la dalle, le changement des menuiseries, l'installation d'une pompe à chaleur, d'un poêle à bois en appoint et d'une VMC. Les façades ont également été dépiquetées et rejointoyées à la chaux.

Une dépendance adjacente en ruine et instable a dû être détruite et une extension a été construite à la place pour agrandir la surface habitable de cette maison (travaux non aidés).

Pour réaliser ces travaux, ils ont été accompagnés par un maître d'œuvre, M. Franck Bily.

Le montant des travaux (de rénovation énergétique) s'est élevé à 162 000 €TTC. Ce projet a bénéficié d'une aide de 11 500 € du Département dans le cadre du dispositif Planète Manche rénovation (10 000 € pour les travaux et 1 500 € de bonus pour la maîtrise d'œuvre).

Les travaux ont été réalisés par des artisans locaux, notamment :

- MENUISERIE PLAINE, La Colombe, pour l'isolation et les menuiseries,
- COUENNE GUEMEAU, Saint-Senier-sous-Avranches, pour la PAC et la VMC,
- BATYPROGER, Saint-Senier-sous-Avranches, pour la maçonnerie.

PLANÈTE MANCHE RÉNOVATION 2015-2022 : BILAN DU DISPOSITIF

Lancé en 2015, le dispositif Planète Manche rénovation accompagne techniquement et financièrement **les particuliers et syndicats de copropriétés, pour des projets ambitieux en matière de rénovation énergétique mais également de respect de la qualité architecturale, sans conditions de ressources.** Ce dispositif s'inscrit donc en complémentarité des aides de l'ANAH qui concernent les projets de rénovation à enjeu social (précarité énergétique, insalubrité, autonomie...).

Formidable effet de levier, déclenchant le « passage à l'acte » et la montée en gamme des travaux projetés, Planète Manche Rénovation a permis d'aider **environ 160 projets par an** entre 2015 et 2022 soit **plus de 1000 habitations** rénovées en sept ans avec une enveloppe d'environ 1,5 millions d'euros de subventions annuelles.

Ce dispositif est un véritable soutien à l'économie et aux emplois locaux permettant la réalisation de **10 à 12 millions de travaux par an par nos entreprises et artisans manchois : 1 € d'aide permet d'investir 7 € dans l'économie locale.**

En plus d'améliorer la performance énergétique des logements, Planète Manche rénovation permet d'aider des travaux de respect du bâti ancien (correcteurs thermiques, réfection des joints à la chaux...), **d'amélioration de la qualité architecturale** (isolation thermique par l'extérieur) **ou d'installation d'énergie renouvelable.**

ÉVOLUTIONS DU DISPOSITIF PLANÈTE MANCHE RÉNOVATION EN 2023

Après sept ans de mise en œuvre et plus de 1000 projets aidés, le dispositif **Planète Manche rénovation a évolué en 2023** afin de mieux répondre aux besoins des Manchois, **en conservant le point fort du dispositif : aider des projets ambitieux en termes énergétique et architectural, notamment sur le bâti ancien mais aussi en simplifiant les démarches pour l'utilisateur** : raccourcir les délais et simplifier le calcul de l'aide.

L'aide s'adresse aux propriétaires occupants à titre de résidence principale une maison individuelle de plus de 15 ans dans la Manche. L'aide n'est soumise à aucun critère de revenus.

Les projets doivent concerner au minimum deux postes de travaux (isolation, menuiseries, chauffage...) **dont un poste d'isolation obligatoire** (des murs, de la toiture ou des planchers bas).

Les particuliers sont orientés vers le guichet des Espaces conseil France rénov', représenté aujourd'hui par la SCIC Les 7 vents. Ils sont accompagnés par leurs conseillers de façon approfondie, ce qui permet de s'assurer que le projet de rénovation soit cohérent techniquement et que les particuliers soient informés sur toutes les aides mobilisables.

Une grille fixe le montant d'aide par poste de travaux : aide au m², par unité ou au forfait (la grille des aides est présente dans la plaquette).

Les travaux spécifiques au bâti ancien (enduits correcteurs, rejointoiement à la chaux naturelle...), **l'isolation thermique par l'extérieur et l'installation d'énergie renouvelable** (poêle ou chaudière bois, pompe à chaleur géothermique, chauffe-eau solaire ou chauffage solaire) sont soutenus de manière significative.

Le plafond d'aide par dossier est fixé à 10 000 € ; un bonus « maîtrise d'œuvre » de 1 500 € peut s'ajouter à ce plafond pour le suivi des travaux par un architecte ou un maître d'œuvre.

L'aide départementale est cumulable avec la plupart des aides existantes : **MaPrimeRénov'**, **Chèques éco-énergie Normandie et les certificats d'économie d'énergie**, sous réserve d'éligibilité.

En 2023, 173 projets de maisons individuelles ont été aidés pour un peu plus d'1 million d'euros de subvention, en 2024, il y eut 121 projets aidés représentant 700 000 € de subventions.

→ Planète Manche rénovation Volet « copropriétés »

Depuis 2017, le dispositif est élargi aux copropriétés.

Par parallélisme avec le volet « maisons individuelles », le volet « copropriétés » a évolué en 2023, à savoir : accompagnement obligatoire par un assistant à maîtrise d'ouvrage référencé par l'ANAH et aide de 25% du montant des travaux éligibles avec un maximum de 75 000 € par projet.

L'objectif est d'accompagner entre cinq et dix projets par an. Cinq projets ont été accompagnés entre 2017 et 2024 (dont deux cette année à Granville et Saint-Lô).



→ Planète Manche rénovation Volet « changement d'usage »

La reconquête des bâtiments en « friche » constitue un levier d'action prépondérant pour répondre au triple enjeu de : créer des logements pour les manchois, se montrer plus sobre en matière de foncier et réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments.

Face à ces enjeux, un nouveau volet vient compléter ceux déjà mis en place. A compter du 1^{er} septembre 2023, il s'agit d'une aide à la transformation d'usage de bâtiments (bâtiment tertiaire, bureaux, commerce, friche artisanale, locaux techniques, école, bâtiment agricole...) en habitations individuelles ou collectives privées. Elle s'adresse :

- Aux propriétaires occupants en vue de la réhabilitation d'un bâtiment en maison individuelle, utilisée en résidence principale, sans condition de ressources ;

- Aux propriétaires bailleurs pour la réhabilitation de bâtiments en maison individuelle ou en plusieurs logements (petit collectif). Dans une logique de mise sur le marché de locations accessibles, un conventionnement « sans travaux » avec l'ANAH est obligatoire, avec encadrement de loyer pendant six ans pour l'ensemble des logements.

L'éligibilité de l'aide départementale est conditionnée à l'accompagnement du projet par un maître d'œuvre ou un architecte DPLG ou HMONP (habilité à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre) dans le cadre d'un contrat avec suivi des travaux.

Montant de l'aide :

- Maîtrise d'œuvre : aide de 50% du coût lié à la conception et au suivi des travaux avec un plafond de 2 500 €.

- Travaux : aide limitée à 25% des dépenses éligibles avec un plafond fixé à 10 000 € par projet.

Deux projets ont été aidés en 2023 et 2024, ils concernent l'aménagement d'une grange et d'un bâtiment agricole en maison individuelle respectivement à Gourfaleur et Rampan.

LA POLITIQUE HABITAT DU DÉPARTEMENT, C'EST :

L'intervention du Département de la Manche en faveur de l'habitat est un axe prioritaire de la politique départementale depuis une dizaine d'années, avec l'objectif de préserver, valoriser et dynamiser l'habitat :

→ Dès 2013, le vote du premier Plan Départemental de l'Habitat (PDH) a permis d'offrir un cadre de référence aux problématiques de l'habitat et aux besoins de logements. Son renouvellement en 2023 a permis d'assurer la cohérence entre les politiques d'habitat menées dans les territoires couverts par un programme local de l'habitat (PLH) et celles menées dans le reste du département.

→ Depuis 2015, le dispositif Planète Manche rénovation soutient les rénovations globales des logements des propriétaires privés non éligibles aux aides de l'ANAH.

→ Au travers de sa politique contractuelle, le Département accompagne financièrement les collectivités dans la création et la rénovation de logements ainsi que la viabilisation de terrains en vue de la construction de logements locatifs.

→ Depuis le 1er janvier 2021, la prise de délégation de compétence des aides à la pierre comprend l'attribution des aides individuelles et d'ingénierie au titre de l'ANAH et la programmation des opérations d'offre nouvelle en logements locatifs sociaux publics.

→ Enfin, en septembre 2024, le Département a acté la création d'une Agence interdépartementale d'information sur le logement (ADIL) mutualisés avec l'ADIL de l'Orne et en associant les intercommunalités manchoises volontaires. Ayant pour objet d'apporter un conseil neutre et gratuit sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales relatives au logement, elle s'adresse indifféremment aux locataires, aux propriétaires bailleurs ou occupants, aux professionnels, aux acteurs institutionnels et aux élus locaux.

A travers son projet de mandature 2022-2028, le Département renouvelle sa volonté d'agir pour répondre aux besoins en logement avec, en priorité, le renforcement des aides à la rénovation énergétique.